



Extraits du procès-verbal de la séance plénière des 10 et 11 mars 2016

Commission Finances, Ressources et Administration générale

DÉBAT GÉNÉRAL SUR LE BUDGET PRIMITIF 2016

M. COUNIL : Le budget primitif de l'année 2016 s'effectue, c'est vrai, dans un contexte difficile. Monsieur le Président, vous avez même relevé que les Départements étaient « pris en étau » ; ils sont, d'une certaine façon, prisonniers d'une problématique compliquée entre des baisses de dotations historiques de moins 10 M€ pour le Conseil départemental, et les conséquences de choix passés liés à la décentralisation et aux transferts de charges. Vous avez d'ailleurs été plusieurs à avoir souligné la sincérité du budget en insistant sur ce terme. Nous n'allons pas polémiquer sur le sujet. Toutefois, dès lors que l'on annonce que l'on n'inscrit pas l'ensemble des crédits nécessaires, je ne sais pas si un budget peut être qualifié véritablement de sincère.

Par ailleurs, on a du mal à retrouver dans ce budget les dépenses et les recettes.

Vous avez fait le choix de ne pas réunir la Commission « Décentralisation et transfert de charges ». J'ai voulu retrouver dans le budget l'ensemble des chiffres pour refaire moi-même les calculs, je n'y suis pas parvenu, car ces données n'y figurent pas. Il faudra, Monsieur le Président, que vous finissiez par les produire.

Vos prédécesseurs ont créé cette Commission qui était particulièrement utile pour connaître, à l'euro près, le montant des dépenses nouvelles qui, en une quinzaine d'années, ont été imposées à nos Départements sans que nous n'ayons eu notre mot à dire, dans le cadre de ce que vous avez qualifié de « marché de dupes » dont nous avons été les victimes.

Nous souhaitons que cette Commission se réunisse. Si jamais elle ne se réunissait pas, nous ferions un rappel au Règlement intérieur pour demander une session extraordinaire.

J'ai toutefois réussi, mais je ne suis pas sûr de mes chiffres, à retrouver des données pour les trois principales allocations de solidarité.

S'agissant du RSA, vous inscrivez 62 M€ de dépenses, en ajoutant que le chiffre n'est pas correct, et 42 M€ de recettes. Soit un delta à supporter pour le Département de 20 M€.

S'agissant de l'APA, vous inscrivez 51 M€ et une recette de 18,6 M€. Lorsque la loi a été votée en 2000, il était prévu que l'Etat cofinance cette aide à 50 %. Nous savons que cela n'a jamais été le cas. Si nous tablons sur ce financement de 50 %, la charge pour le Département s'établirait à 7 M€.

S'agissant de la prestation de compensation du handicap sur laquelle M. Geveaux avait beaucoup travaillé, elle ne devait rien coûter aux Départements. Je renvoie à des discours et à des échanges passés. Les crédits inscrits sont de 16 M€ et la recette aux environs de 5 M€, soit une charge de 11 M€.

A la charge supplémentaire de 22 M€ au titre du RSA, s'ajoutent 7 M€ supplémentaires au titre de l'APA, 11 M€ de charges supplémentaires au titre de la PCH, soit un total de 40 M€, que l'on peut mettre en parallèle avec la baisse des dotations d'environ 10 M€. Nous voyons la force de l'étau, pour notre collectivité comme pour beaucoup d'autres.

Si j'avais envie de faire un peu de démagogie, je pourrais conclure en disant que, pourtant, nous ne nous en sortons pas si mal. Si je me reporte au rapport budgétaire présenté par M. Lorne, je constate une baisse des dotations et des compensations de l'Etat d'environ 10 M€ et, dans le même temps, des évolutions positives à hauteur de 12,4 M€.

Nous pourrions donc considérer que la situation n'est pas si catastrophique. Pour autant, tel ne sera pas mon discours, car cette baisse des dotations que nous connaissons tous dans les collectivités que nous gérons, conjuguée à des effets que nous connaissons depuis déjà longtemps, mais qui sont aujourd'hui encore plus dévastateurs, nous conduit à une situation financière inquiétante et qui continuera de se dégrader l'année prochaine. Le taux d'épargne brute passera de 6,9 % à 6,1 %. Le taux d'épargne nette passera de 5,2 à 2,6 %. La capacité de désendettement progressera de 4,8 à 6,5 ans. On voit à quel point nous payons une situation qui s'est dégradée au fil des années. J'ajoute à cela – Mme Labrette-Ménager l'a souligné – les effets de la réforme fiscale voulue par le Président Sarkozy qui a privé le Département d'une partie de ses recettes dynamiques, notamment la taxe immobilière. La fiscalité directe ne représente plus aujourd'hui que 19,5 % de nos recettes de fonctionnement. Nous voyons combien cette perte d'autonomie fiscale pèse aujourd'hui sur notre capacité à agir concrètement.

Nous sommes pris dans la nasse. Ce n'est pas nouveau, mais nous avons le sentiment que tous les ans, l'étau se resserre sur nos collectivités. C'est ce qu'il a commencé de faire en 2004 avec la décentralisation et les gouvernements qui se sont succédés l'ont resserré, un peu plus. Je vous rejoins donc dans votre analyse.

Il est assez délicieux de vous entendre exprimer votre attente forte vis-à-vis du Gouvernement actuel en lui demandant de réparer les erreurs du passé, c'est-à-dire ces charges que l'on nous a imposées sans les compenser par les recettes qui auraient dû les accompagner, induisant la perte d'autonomie fiscale que j'ai dénoncée. Il est difficile pour l'actuel Gouvernement de faire bouger les lignes dans un contexte budgétaire aussi contraint au plan national, mais j'ai l'impression pourtant qu'il s'y emploie.

Il s'y emploie avec la loi NOTRe. Elle est critiquée, certes, mais il convient de rappeler qu'elle a été adoptée dans le cadre de la Commission mixte paritaire constituée par des députés et des sénateurs, d'une Assemblée nationale à gauche et d'un Sénat à droite. C'est dire que les grands élus ont trouvé un accord.

La loi NOTRe permet de clarifier les compétences et il était assez sain qu'il en soit ainsi. Le Département perd un certain nombre de leviers d'action mais on ne peut tout à la fois réclamer cette clarification et regretter qu'elle ait lieu.

Un travail sera réalisé cette année avec la Région. Nous sommes déjà au mois de mars. Si l'on en juge des retours des travaux de commissions, il semble que les échanges avec la Région aient bien du mal à s'instaurer. C'est assez étrange quand on se souvient que le slogan de campagne de

Bruneau Retailleau préconisait « d'agir vite » ! Mais, apparemment agir vite demande du temps. Pourtant il va bien falloir progresser sur ces questions. M. Boussard et M. Chevallier ont marqué la nécessité de s'accorder sur la définition d'une série de compétences.

Le Gouvernement prend ses responsabilités quant à la renationalisation du RSA. Vous en avez parlé, Monsieur le Président, nous sommes dans l'attente de propositions, mais ne sont-elles pas déjà sur la table ? En effet, lors d'une rencontre récente entre M. Valls, M. Baylet et un représentant de l'ADF, des éléments concrets ont été avancés qui, d'ailleurs, conduisent à revenir sur l'action de la majorité précédente qui confiait en 2004 le RSA, à l'époque le RMI, aux Départements.

J'aurais tendance à dire que ces propositions s'inscrivent dans le bon sens, mais qu'elles restent insuffisantes, car la vraie solution pour notre Département passe, selon moi, par la renationalisation des trois allocations de solidarité, car, s'agissant d'allocations de solidarité nationale, la solidarité doit être portée par le niveau national. Ce fut une erreur des gouvernements passés de confier de telles missions à des collectivités qui n'avaient pas les moyens pour les assurer.

Dans ce contexte particulier, en tant que majorité, vous faites des choix qui vous conduisent à définir des priorités.

Vous proposez de donner la priorité à la solidarité et à l'éducation. On peut difficilement être contre. Parallèlement, il convient de diminuer certaines dotations, entre autres, dans les domaines de la culture et du sport. Vous êtes contraints de serrer la vis. Mme Leroux l'a souligné, l'argent public est plus rare. Certains acteurs le comprennent, d'autres un peu moins.

Globalement, nous n'avons pas le choix. Nous sommes tous autant que nous sommes en responsabilité dans des collectivités. Les choix que nous faisons par ailleurs ne sont pas faciles, ils sont parfois douloureux, mais il convient de les assumer. De votre côté, vous avez la chance d'hériter d'une situation financière assez saine. Si des choix portés par les majorités précédentes ont suscité des désaccords, au moins, nous pouvons nous retrouver pour reconnaître une situation financière saine, même si les chiffres que j'ai cités montrent qu'elle ira en se dégradant.

M. Chevallier a rappelé que vous étiez là pour mettre en œuvre un projet, celui que vous avez présenté aux Sarthois. Je note que des éléments de ce projet m'intéressent. Or, je ne les retrouve pas dans le budget. Dans le projet, vous avez mis en avant les actions « Sarthe ». C'est ainsi que, page 3, vous invitiez à poursuivre une politique d'offre de santé sur l'ensemble du territoire, c'est-à-dire n'excluant aucun canton. J'espère que des annonces seront reprises en ce sens car des besoins sont prégnants sur mon canton. Jusqu'à présent, nous nous sommes heurtés à une fin de non-recevoir chaque fois que nous nous sommes tournés vers le Département.

Page 4, vous disiez vouloir renouveler les conventions de développement local pour soutenir financièrement les investissements des communes et EPCI. J'ai cru comprendre que cette mesure était reportée à l'année prochaine.

Page 5, vous disiez créer un numéro Vert « Les élus à votre écoute ». C'est un gadget, mais parfois les gadgets ont du bon. Celui-ci n'a pas vu le jour.

Page 6, vous proposiez de nommer un médiateur chargé de trouver une solution aux difficultés qui pourraient opposer les citoyens et les services départementaux. J'aimerais connaître le nom de ce médiateur car j'aurais éventuellement quelques dossiers à lui soumettre.

Page 13, vous proposiez de créer une plateforme internet publique agri-locale, sorte de halle de marchés virtuelle pour mettre en relation acheteurs publics et producteurs locaux. J'aimerais savoir

très précisément où en est la mise en place de cette plateforme – qui figurait également dans nos propositions.

Au-delà, s'affichait une phrase en gras indiquant que la majorité départementale souhaitait un aménagement équilibré du territoire où tous les cantons, qu'ils soient ruraux ou urbains, bénéficieraient du même soutien de la part du Conseil départemental. Etant moi-même un élu du monde urbain, je souhaite que cette phrase ne soit pas oubliée. Vous avez passé un contrat avec les Sarthois. Nous allons faire en sorte d'être les gardiens de ce contrat et vérifier que les engagements pris soient tenus. Certains ont commencé à l'être, d'autres me semblent oubliés.

Voilà les quelques mots dont je voulais vous faire part sur ce document budgétaire.

[...]

M. COUNIL. J'aurais souhaité répondre sur quelques points, mais vous avez raison sur la méthode, nous y répondrons au moment de l'examen des rapports, point par point.

Je reviens simplement sur un aspect. Pour que nous puissions faire des propositions en commissions, encore faudrait-il que les commissions ne soient pas des lieux où nous débattions de délibérations déjà préparées. Vous avez dit, Monsieur le Président, que j'étais un vieil élu, c'est vrai, mais le problème c'est que vous nous faites venir une semaine avant la session, non pas pour travailler sur le fond des dossiers, mais pour nous informer des documents que vous présenterez une semaine après en session plénière. Le travail de concertation intervient en amont.

Je veux bien que vous nous reprochiez de présenter des propositions au dernier moment. J'indique que c'était une démarche concertée et voulue par l'ensemble des élus de notre Groupe pour démontrer sa capacité à faire des propositions concrètes, réalistes, ce que vous nous reprochez régulièrement par ailleurs de ne pas faire.

Organisons des commissions plus en amont. Je siége dans une autre collectivité, où nous étudions des tableaux, des documents ou encore ce qui peut être modifié. Plus tard, les élus en responsabilité et les services rédigent les délibérations. En l'occurrence, le problème, c'est que vous nous proposez d'étudier des délibérations toutes faites, posant une question de méthode.

Dont acte, essayons de changer les choses, mais je pense que la balle est dans votre camp.

Commission Emploi, Développement économique et touristique
et Aménagement du territoire

ALLOCATION INSERTION EMPLOI

M. COUNIL. Les débats de ce matin révèlent que l'on n'arrive pas à régler les questions anciennes de l'insertion.

Finally, quel objectif assigne-t-on à l'insertion ? À l'origine, il s'agissait de favoriser le retour à l'emploi de personnes qui en étaient éloignées. J'ai vraiment l'impression qu'au fil des ans, vous en êtes venus à favoriser une autre approche : elle vise plutôt à donner des places de chantiers d'insertion à des personnes peu éloignées de l'emploi et à favoriser leur retour à l'emploi rapide. Dès lors, les taux de sorties des chantiers progressent et sont intéressants. Mais procéder ainsi se fait au détriment de la vocation initiale du chantier d'insertion qui consistait à ramener vers l'emploi les personnes qui en étaient le plus éloignées. Avec les années, ces personnes ont été abandonnées. Elles ne sont pas employables du jour au lendemain, quelle que soit l'offre de travail. Des chantiers faisaient ce travail, ce n'est plus le cas aujourd'hui, car on attend des chantiers une plus grande rentabilité, ce qui conduit à laisser tout une partie du public de côté. Selon moi, c'est problématique.

La réponse de la précédente équipe avait été de proposer le développement des ateliers de vie sociale, qui constitue un premier pas vers le parcours d'insertion. Mais, aujourd'hui, on se rend compte que telle n'est pas la réalité. Dans ce département, nous avons un peu dévoyé ce que devait être la politique d'insertion.

Lors d'un appel à projets spécifique, lancé suite à la dissolution de l'association Culture et Liberté, il a été proposé de retenir un certain nombre de chantiers d'insertion. L'un portait sur le numérique, un autre concernait un garage solidaire, autant de propositions très intéressantes qui n'ont jamais vu le jour. Vous me l'avez confirmé en commission. J'ai l'impression que l'on a poussé ces dossiers pour éviter d'autres dossiers dont on ne voulait surtout pas.

Ces propositions, je les ai validées avec vous en comité de pilotage du RSA, mais j'ai vraiment l'impression d'avoir été le dindon de la farce. Finalement, nous avons donné un accord à des associations pour créer des postes et mettre en place des activités qui n'ont jamais vu le jour. J'aimerais donc savoir si les chantiers prévus dans le nouveau Programme départemental d'insertion sont véritablement opérationnels ou si on répète la même manœuvre : on nous fait croire que des choses vont voir le jour alors qu'au final rien ne se passe sur le terrain. C'est tout de même une légitime inquiétude que nous éprouvons.

ÉCONOMIE

M. COUNIL. La Secos apporte une vraie plus-value au Département. En tant que Président du syndicat mixte pour le stationnement des gens du voyage sur l'agglomération mancelle, j'ai eu l'occasion de travailler quatre ou cinq années avec la Secos ; je n'ai eu qu'à me féliciter de la qualité du travail que nous avons conduit ensemble pour réaliser une douzaine d'aires de stationnement.

La question centrale est de savoir comment préserver cet outil même si la loi ne permet plus au Département d'être majoritaire à la Secos. Il est nécessaire de réfléchir collectivement à l'amélioration de son plan de charge.

Quant à l'avenir de la Secos, plusieurs possibilités sont ouvertes, mais le Département compte d'autres sociétés d'économie mixte. Dans le cadre d'une rationalisation des moyens, pourquoi ne pas envisager des rapprochements ? Il ne convient pas de fermer la porte à cette hypothèse. Le Mans-Métropole possède une société d'économie mixte qui s'appelle Cenovia. Peut-être aurions-nous intérêt à poser la question. Je lance cette idée en l'air sans savoir si elle aboutira ; mais, il faut se dire que la loi impose de rationaliser des moyens et des outils qui sont importants pour le développement de notre territoire. On peut regarder les choses localement avant de les examiner régionalement. En tout cas, le débat doit être lancé.

TOURISME

M. COUNIL. Je reviens sur la question du développement de l'activité touristique autour du circuit des 24 Heures du Mans. C'est un projet ancien qui refait surface. A l'origine, il s'agissait d'un parc d'attractions porté par le Département. Le projet n'a pas vu le jour. Il réapparaît aujourd'hui sous un nom un peu différent. M. Pierre Fillon est venu le présenter à la Commission Culture élargie. Les retours que nous en avons sont plutôt positifs. Sur ce sujet, il est possible de tirer parti du formidable potentiel que représentent les 24 Heures du Mans, mais j'aimerais que l'on n'oublie pas les riverains.

Je reste soucieux des activités génératrices de nuisances plus grandes encore que celles qui sévissent aujourd'hui. L'intervention de Pierre Fillon a plutôt été rassurante. Nous devons le rencontrer le 19 mars avec Mme Cozic-Guillaume ; à cette occasion, nous pourrions refaire un point sur l'ensemble de ces questions pour lever des inquiétudes si elles subsistent. L'un des éléments phares de ce projet serait la vente du Musée de l'automobile du Département de la Sarthe.

Ma première réaction lorsque j'ai entendu parler de cette vente, c'est de regretter de ne pas l'avoir appris officiellement. La première fois que j'en ai entendu parler c'est à l'occasion d'un déplacement au prieuré de Vivoin où des personnes m'ont annoncé la vente par le Département du Musée de l'Automobile. J'ai répondu que nous n'allions pas nous séparer de nos bijoux de famille de cette façon-là. J'ai donc démenti, ajoutant que si tel avait été le cas, j'en aurais été informé, d'autant que je suis Conseiller départemental sur cette partie du Département depuis 1998. J'aurais été au courant. Or, la semaine suivante, j'ai découvert dans la presse que vous aviez pris la décision de vendre le Musée.

J'ai pensé qu'il était dommage de nous séparer de notre patrimoine. Ce fut ma première réaction, mais, à la réflexion, je trouve l'idée assez judicieuse, car redonner à l'ACO la possibilité de développer ce musée lui revient davantage qu'au Département. Cette vente donc ne me pose pas de problèmes.

Se pose alors la question du prix de vente. Je me souviens d'un article de presse rapportant que le Département allait le vendre 3,5 M€. Selon d'autres informations, il s'agissait de 2,5 M€. D'autres

encore nous disent que le prix dépendra de l'estimation des Domaines. J'aimerais connaître la réalité. Vendre notre patrimoine, certes, mais il est hors de question de le brader, d'autant que le Département a largement investi. Il me semble que si nous vendons ce patrimoine, il faudra le vendre très exactement au prix fixé par les Domaines qui sont toujours une référence sans que jamais les montants ne soient contestés.

Ma dernière remarque est liée au propos de M. Chaudun sur les véhicules qui restent propriété du Département. Il lui a été répondu que certains véhicules ne pouvaient être vendus car ils nous ont été légués. Dont acte. Cela participe du devoir de mémoire vis-à-vis des personnes qui nous les ont légués.

Cela dit, Monsieur le Président, vous avez rappelé que j'étais un vieil élu. Aussi, je me souviens d'avoir voté pour, parfois contre, des achats de véhicules. Le Département a acquis des véhicules. Rien ne nous empêche donc de les revendre. Cela me paraîtrait plutôt judicieux.

J'aimerais que l'on nous communique la liste des véhicules propriétés du Département, afin de savoir comment nous les avons acquis, par legs ou par achat.

**Commission Solidarité, Enfance-famille,
Personnes âgées et Personnes handicapées**

**SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE :
RENFORCER LA SOLIDARITE « USAGER-TERRITOIRES »**

M. COUNIL. Monsieur le Président, mes chers collègues, je souhaitais poser trois questions. La première vient d'être posée par Mme Grelet-Certenais relative à la lettre que nous avons reçue sur l'aide à domicile. Je m'associe pleinement à ses propos.

La deuxième est celle que j'ai commencé à évoquer ce matin lors de mon intervention sur la démographie médicale. Vous aviez mis en avant dans votre projet le principe de soutenir l'implantation de médecins sur l'ensemble du territoire. Nous savons aujourd'hui que la géographie prioritaire définie par l'ARS fait que ce n'est pas possible. Le problème se pose sur de très nombreux territoires. M. Lorne évoquait ce matin la situation de Manceaux qui ne connaissent pas trop de problèmes parce qu'ils leur suffisaient de prendre le tramway pour traverser la ville, si ce n'est que, de l'autre côté de la ville, de très nombreux médecins manceaux refusent une nouvelle clientèle. Je me suis battu au cours du mandat passé pour maintenir un cabinet médical. Aujourd'hui, il refuse des clients.

Nous nous battons actuellement pour monter une maison de santé sur le canton. Je souhaite savoir si nous aurons le soutien du Département. Vous l'avez écrit dans votre projet départemental : tous les cantons doivent être traités de la même façon.

Ouest-France a publié récemment une carte qui montre que la Sarthe est le département de l'Ouest de la France qui compte le moins de médecins pour 10 000 habitants, qu'il est celui qui a le plus perdu de médecins généralistes. Il serait vain de croire qu'il existe aujourd'hui des territoires qui seraient épargnés alors que d'autres seraient privilégiés. Ce n'est pas le cas, sauf peut-être dans la

zone franche urbaine. Aujourd'hui, tous les territoires sont touchés de la même façon, la pénurie de médecins commence à être très inquiétante. Il en va de même d'autres professions. On ne peut pas rester sur cette vision passée qui consiste à penser que ce problème ne concernerait que les zones rurales. Toutes les zones sont concernées, que ce soit les grandes villes ou les villes moyennes.

Le document que vous avez diffusé apporte des réponses à des questions que nous avons posées lors du DOB. Vous faites état de la présentation d'un Plan départemental relatif à la démographie médicale qui sera élaboré au premier semestre 2016. Je souhaite que ce plan permette de faire sauter cette barrière qui existe aujourd'hui entre des zones considérées déficitaires et des zones qui ne le sont pas. De la même façon, des zones rurales ne sont pas considérées comme des zones déficitaires et qui ont les mêmes difficultés. Il faut étudier attentivement cette question.

En Loire-Atlantique, des zones sont considérées comme déficitaires alors qu'elles comptent plus de médecins que les zones départementales sarthoises qui ne sont pas considérées comme telles. On peut s'interroger. Il faut faire fi des clivages politiques. C'est une question qui doit tous nous intéresser. Il n'y a pas un élu qui ne soit pas concerné aujourd'hui par ce sujet. Faisons sauter les verrous pour tenter de régler ce sujet sur l'ensemble du territoire.

Ma troisième question porte sur la politique de la ville. Je rappelle que cette politique concerne désormais quatre communes dans le Département : Allonnes, Coulaines, Le Mans et Sablé-sur-Sarthe. Dans ce cadre, Monsieur le Président, vous avez signé deux contrats de ville sur lesquels vous vous êtes engagés. Les années passées, une baisse assez importante des crédits consacrés à la politique de la ville est intervenue. Or, cette année les crédits d'Etat consacrés à la Sarthe augmentent d'environ 9,5 %. Je souhaiterais que l'on puisse procéder à de telles augmentations dans notre assemblée.

Votre prédécesseur avait argué du fait que l'État se désengageait de la politique de la ville pour, lui aussi, diminuer les crédits. Cette année, nous sommes dans une situation inverse, l'État accorde 9,5 % de plus. Je trouverais raisonnable que le Département fasse autant, sachant qu'une Commune et des territoires supplémentaires sont entrés dans la politique de la ville. Derrière, il y a bien des souffrances, mais aussi des projets et des dynamiques qui méritent d'être soutenus.

Telle est ma contribution au débat relatif à la politique sociale du Département.

Commission Réussite Educative : Collèges et Transports

PREPARER L'AVENIR

M. COUNIL. Je n'avais pas du tout prévu d'intervenir, mais je suis un peu inquiet par la tournure que prend le débat alors même que j'ai souscrit aux propos que vous avez tenus sur la nécessité d'étudier la carte scolaire d'un point de vue pédagogique, car je crois, en effet, que c'est la seule question qui vaille. Et d'ailleurs, ce n'est pas la première fois que je le dis.

Au fil des interventions, j'ai l'impression que la question de la carte scolaire concernera uniquement Le Mans. Le propos revient, en effet, dans toutes les interventions. Si c'est ainsi que vous entendez

mener le débat, je pense que cela soulèvera un problème à un moment donné, car la question de la carte scolaire se pose à l'ensemble des établissements et ne concerne pas uniquement le secteur du Mans. Je voulais faire cette mise au point car autant je souscris à tout ce que vous avez dit, autant tous les commentaires qui ont suivi laissent entendre certaines choses qui me laissent pantois.

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE SCOLAIRE

Mme COZIC-GUILLAUME. Si nous pouvons nous féliciter de l'augmentation de 7 % de l'utilisation des chèques collèges, il convient toutefois d'apporter des améliorations, notamment dans la recherche de partenaires.

Sur le site du Département, on constate que les partenaires dans certaines Communes ne sont pas répertoriés alors qu'en vérité, il en existe. Nous devons réaliser un travail avec la maison des sports et les associations sportives pour qu'elles soient référencées sur le site.

Serait-il possible d'obtenir de petites affichettes « accepte chèques collèges » pour les distribuer au cours des réunions d'association organisées au mois de septembre dans les Communes ? A cette époque, les associations présentent leur activité. Il serait une bonne chose de leur distribuer ces affichettes indiquant qu'elles acceptent les chèques collèges des élèves de troisième.

Par ailleurs, serait-il possible que les établissements reçoivent les chèques au cours de la première quinzaine de septembre, dans la mesure où ils permettent de régler 50 % de la licence des associations sportives et que de nombreux élèves les attendent avec impatience ?

SOUTENIR L'ENSEIGNEMENT PRIVE

M. COUNIL. Je reviens sur la carte scolaire. M. le Président a expliqué qu'en deçà d'un seuil, des établissements scolaires n'étaient pas très viables d'un point de vue pédagogique, en substance, qu'ils étaient sclérosés, manquaient de dynamisme.

Le rapport n° 8 met en avant sept établissements qui se trouvent dans cette situation dans l'enseignement privé. Sept établissements comptent moins de 300 élèves ; à l'instar des établissements de l'enseignement public, ils peuvent être confrontés aux mêmes difficultés. Il est vrai que nous ne sommes pas directement responsables de ces établissements, mais peut-être est-ce une question qu'il faudrait aborder avec l'enseignement diocésain dans le cadre de nos échanges.

S'agissant de la carte scolaire, dans l'intérêt pédagogique des enfants, nous menons un dialogue avec l'Inspection académique sur les locaux dont nous sommes propriétaires. Cet intérêt pédagogique, me semble-t-il, est le même dans le privé. Il conviendrait donc d'engager un dialogue parallèle avec l'enseignement diocésain. Peut-être pourrions-nous formuler nos exigences en tant que financeur. C'est une question qui mérite d'être posée dans l'intérêt des élèves, quel que soit le type d'enseignement.

Notre Groupe s'abstient traditionnellement sur ce rapport, il en sera ainsi cette année.

FACILITER LES DÉPLACEMENTS À TRAVERS LES TRANSPORTS SCOLAIRES ET VOYAGEURS

Mme COZIC-GUILLAUME. Le bilan de la sécurité routière pour l'année 2015 a fait état encore d'un trop grand nombre de victimes de la route avec 30 morts et 230 blessés.

Le Conseil départemental ne peut rester insensible face à cette problématique suite à l'évolution de ses compétences dans les domaines routier et éducatif. Dans votre projet départemental, vous avez défendu votre volonté d'amplifier les actions en matière de prévention routière. Vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, lors d'une visite récente sur notre canton. Depuis plus de vingt ans, le Département dispose d'un outil unique en matière de prévention.

Le Département dispose depuis plus de vingt ans d'un outil unique en matière de prévention à travers la piste d'éducation routière d'Arnage. L'association PERA, gestionnaire du site, œuvre en direction des jeunes pour leur donner des repères et leur enseigner des comportements appropriés à la route pour agir en toute sécurité.

Depuis quelques années, l'association est confrontée à des difficultés financières liées à la baisse de certaines subventions, notamment celle du Département, qui est passée de 14 000 € de 2010 à 2013 à 12 900 € en 2015 et à l'abandon de la prise en charge des frais de transport des élèves par leur Département pour se rendre sur cette piste. Que compte faire le Département dans le cadre de la prévention et de l'éducation de sécurité routière ?

Par ailleurs, est-il possible de mettre en œuvre un dispositif incitant les collèves à tirer parti du potentiel que représente la PERA ?

Hier, avec M. Beauchef, nous assistions à l'assemblée générale de cette association. Nous avons reçu une demande d'achat d'une voiturette à double pédalier. De plus en plus souvent, on trouve ces voiturettes sur les routes qui peuvent constituer un grand danger. En raison de l'abandon de la CDL, le Département ne peut plus participer à cet investissement. Ne pourrait-on trouver une solution à ce problème ?

Je me tourne vers M. Beauchef pour l'informer que le dossier de subvention a été déposé ce matin.